

Les montants forfaitaires maximum de ces aides sont définis comme suit :

Neuf ou occasion	100 % GNV/GNL	100% électrique	100% hydrogène
PL (> 3,5 t)	10 000 €	10 000 €	13 000 €
VUL (< 3,5 T)	5 000 €	5 000 €	8 000 €
majoration mise au rebut d'un véhicule	1 000 €	1 000 €	1 000 €
rétrofit			-
PL > 3,5 t	6 000 €	6 000 €	-
VUL < 3,5 t	3 000 €	3 000 €	-
contrat vert	1 000 €	1 000 €	-

Cycles ou remorques	Mécanique	À assistance électrique
vélo-cargo (2, 3, 4 roues)	1 000 € <i>(Dans la limite de 60 % du coût d'achat TTC)</i>	3 000 € <i>(Dans la limite de 60 % du coût d'achat TTC)</i>
remorque pour cycle	1 000 € <i>(Dans la limite de 60 % du coût d'achat TTC)</i>	3 000 € <i>(Dans la limite de 60 % du coût d'achat TTC)</i>

Il est proposé que l'ensemble des aides soient disponibles au plus tard le 1^{er} septembre 2023, dans l'objectif de permettre aux entreprises d'anticiper le changement de leur véhicule, indépendamment de la progression de la réglementation. Le calendrier d'ouverture et de fermeture des aides sera le même que pour les particuliers.